



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2023-04-507

Objet : DLAL FEAMPA
Modification de la composition du comité de sélection du GALPA Vidourle Camargue
2021-2027

Séance du 12 avril 2023 (2^{ème} convocation sans nécessité de quorum)

Date de convocation : 6 avril 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 9 à l'ouverture puis 10 en cours de séance

Membres votants présents : 9 puis 10, répartis comme suit : 7 titulaires puis 8, 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 3 (M. Crauste à Mme Villanueva, M. Gras à M. Agnel, Mme Nectoux à Mme Roy)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 2 : M. Mary à Mme De Montgolfier (absente) et Mme Pradeille (procuration adressée hors délai).

Nombre total de voix : 12 à l'ouverture de la séance puis 13 en cours de séance

Reconvocation après absence de quorum à la séance du 5 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à huit heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : Régis Vianet, Philippe Deschamps, Thierry Agnel, Agnès Roy, Jean Denat, Pierre Martinez, François Granier, Jean-Jacques Estéban.

Suppléants avec voix délibérative : Chantal Villanuéva, Véronique Bénézet.

Absents excusés : Robert Crauste, Claude Bernard, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Nathalie Gros-Chareyre, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Magali Pradeille, Philippe Gras, Agnès Nectoux, Christian Barlaguet, Jean-François Laurent, Sandrine Guy, Patrick Mary, Martine Dubayle-Calbano, Joëlle Ruivo, Cécile Vasse, Pascal Chabert, Florian Tempier.

Conseil de développement :

Présents :

Excusés : Robert Lefort

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés : Laurence Barduca-Fauquet

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Rapporteur : M. Martinez

Exposé :

La Région Occitanie Midi-Pyrénées a sélectionné la candidature du PETR Vidourle Camargue « DLAL FEAMPA 2021-2027 » pour porter le groupe d'action locale « pêche et aquaculture » (GALPA) et est en cours de conventionnement afin de lancer la programmation.

Lors du comité syndical du 7 juillet 2021, la candidature déposée avait été validée avec sa gouvernance et la composition du comité de sélection. Suite à la prospective auprès des structures pour leur engagement sur la nouvelle période à désigner leurs représentants, quatre modifications (en rouge ci-dessous) sont proposées : l'ajout d'un siège pour les coopératives des pêcheurs en substitution du siège dédié aux professionnels en chantier naval ne pouvant se mobiliser.

Au sein du collège des professionnels, l'intitulé « Entreprises du segment aval de la filière pêche » a été remanié pour devenir « Entreprise de commercialisation, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture ». En effet, une entreprise spécialisée dans l'aquaculture s'est portée volontaire pour siéger au Comité de Sélection. Et la précision sur le siège du collège des associations qui restait à définir en accueillant l'institution du SEAQUARIUM.

La nouvelle composition du comité de sélection proposée est donc la suivante :

Répartition des sièges au comité de sélection FEAMPA 2021-2027		
Sièges	Collèges	Institutions
Public 8 sièges	Collège des élus 7	Présidence du PETR Vidourle Camargue
		PETR Vidourle Camargue
		Commune du Grau du Roi
		Commune du Grau du Roi
		CC Terre de Camargue
		CC Petite Camargue
		CC Pays de Lunel
		Port Camargue
Privé 11 sièges	Collège des professionnels 5	Pêcheur professionnel
		Coopérative des pêcheurs (SOCOMAP)
		Coopérative des pêcheurs (La Graulenne)
		Entreprise du segment aval de la filière Pêche
		Entreprise de commercialisation, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
		Professionnel du tourisme
	Collège des associations et institution 2	Professionnel chantier naval
		Association de plaisancier de Port Camargue (ASPPC)
	Collège des socio-professionnels 4	SEAQUARIUM A-définir
		Comité Régional des pêches
		Comité Départemental des pêches
		Organisme Professionnel des pêcheurs du SUD
		Prud'homie

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la nouvelle composition du comité de sélection,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 13

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 17.04.23

Le directeur général des services, Maxime Charlier

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Maxime Charlier', is written over a horizontal line.